



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Écrivons notre avenir



N° 48 - Juin 2026

LA TAXE SUR LES COLIS « CHINOIS » RATE SA CIBLE !

Deux mois après son entrée en vigueur, la taxe française sur les petits colis importés, principalement de Chine, produit des résultats très éloignés de ses objectifs. Fixée à 2 € par famille de produits pour les colis internationaux de moins de 150 €, **elle visait à limiter l'importation de produits non conformes aux normes européennes et à freiner la fast fashion.** En 2024, près de 800 millions d'articles avaient été livrés en France par ce biais, laissant espérer 400 millions d'€ de recettes annuelles. Ces ressources devaient permettre de renforcer les contrôles douaniers et la lutte contre la contrefaçon ou les produits dangereux et non conformes.

Dans les faits, la mesure a provoqué une chute spectaculaire du nombre de colis traités en France. Selon le directeur général des douanes, le volume quotidien serait passé de 500 000 à 50 000 colis (*Challenges* N°920 mai 2026). Les grandes plateformes chinoises, comme Shein, Temu ou AliExpress, ont en effet adapté leur organisation logistique afin de contourner cette taxe. Les marchandises sont désormais massivement acheminées vers des aéroports situés dans des pays voisins, où la taxation n'existe pas ou diffère encore, avant d'être redistribuées vers la France par de nouveaux opérateurs logistiques chinois installés en Europe. Devenus juridiquement européens, ces colis échappent alors à la taxation française. En conséquence, les recettes se sont effondrées : depuis mars, l'État n'aurait perçu que 2,3 millions d'€ par mois, très loin des 33 millions espérés.

Le paradoxe est majeur : les produits que l'État souhaitait mieux contrôler continuent d'arriver sur le territoire français, mais en échappant au dispositif fiscal censé financer ces contrôles.

Cette réorganisation a des conséquences importantes pour les acteurs français du transport : l'aéroport de Vatry a par exemple annoncé une baisse de 75 % de son activité et des suppressions d'emplois sont envisagées. Pour La Poste, les effets ne sont pas encore perceptibles. Mais la capacité et la vitesse de réaction des plateformes chinoises pourraient annoncer de profondes évolutions : une volonté de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur, jusqu'au dernier kilomètre, en renforçant leur implantation en Europe. Avec, à la clé, un transfert important des volumes hors du réseau postal.

Il est donc primordial de réguler les colis issus du e-commerce afin de poser les bases d'une concurrence équitable entre les acteurs, fondée sur un haut niveau d'exigences sociales et environnementales. C'est pourquoi la CFDT défend l'intégration du colis dans la future Directive européenne, avec la mise en place d'une licence d'exploitation applicable à tous les opérateurs. Un levier essentiel pour lutter contre le dumping par le bas et renforcer la souveraineté logistique européenne.



Madeleine Ferland



Stéphane Chevet

Restons en contact !



Retrouvez toute l'actualité
de vos Administrateurs CFDT
sur LinkedIn

